

Enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté

1997/0202(CNS) - 14/12/2015 - Document de suivi

La Commission a présenté son sixième rapport sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 577/98 relatif à l'organisation de l'enquête sur les forces de travail dans la Communauté. Le rapport fait le point sur la façon dont le règlement (CE) n° 577/98 a été mis en œuvre dans les États membres, des pays candidats et dans les pays de l'AELE. Il décrit également les initiatives en cours lancées par le système statistique européen (SSE) pour améliorer la qualité et réduire le fardeau de l'Enquête sur la population active.

Pour rappel, l'enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT-UE) est une grande enquête par sondage menée auprès de résidents vivant dans des ménages privés fournissant des statistiques trimestrielles et annuelles sur le marché du travail, l'emploi et le chômage, ainsi que sur les personnes qui ne font pas partie de la population active.

Chaque trimestre, l'EFT-UE couvre un échantillon de **1,3 million de personnes dans 33 pays participants** et comprend plus de 100 variables sur la situation et les caractéristiques de l'emploi, les caractéristiques le temps de travail, l'éducation et la formation. L'EFT-UE est l'une des principales sources de données utilisées pour suivre les progrès accomplis par les États membres au titre des **lignes directrices pour l'emploi** et pour le suivi de certains objectifs de la stratégie Europe 2020.

Mise en œuvre: la Commission estime que la mise en œuvre de l'EFT-UE est **satisfaisante** et que les États membres se conforment entièrement ou presque à ce règlement. Les questions en suspens sont examinées avec les États membres et, si nécessaire, des plans d'action sont élaborés d'un commun accord. **La qualité globale de l'EFT-UE est bonne.** Des progrès ont continué à être réalisés malgré un contexte difficile, caractérisé par des ressources limitées et une forte réduction du budget.

Le rapport examine comment l'EFT-UE est mise en œuvre en termes : i) de précision des estimations ; ii) d'actualité et de ponctualité des statistiques ; iii) d'accessibilité et de clarté; iv) de comparabilité des concepts, définitions, nomenclatures et méthodologies et (v) de cohérence entre les estimations de population fondées sur l'EFT-UE et celles provenant des statistiques démographiques.

Le rapport note que l'actualité des données de l'EFT-UE s'est améliorée au cours de la période considérée: **en 2010, 85% des ensembles de données étaient disponibles** pour les extractions treize semaines après la fin du trimestre de référence; en 2014, ce chiffre était de 95%. Eurostat envisage en outre d'améliorer encore l'actualité de la diffusion des résultats de l'EFT-UE en **raccourcissant à l'avenir le délai** dans lequel les données doivent lui être transmises. Le délai actuel est de douze semaines au plus tard après la fin d'un trimestre de référence.

1) L'EFT dans un système modernisé de statistiques sociales : sur la base de la «[communication de la Commission](#) concernant la méthode de production des statistiques de l'Union européenne: une vision de la prochaine décennie», publiée en 2009, une initiative visant à moderniser les statistiques sociales européennes a été lancée. Cette modernisation a également une incidence sur l'enquête sur les forces de travail.

Le système statistique européen procède actuellement à un examen approfondi de toutes les variables de l'EFT-UE, afin d'adapter les informations collectées lors de l'enquête aux besoins actuels et futurs des utilisateurs. Dans le contexte du processus de modernisation des statistiques sociales européennes, Eurostat et les États membres œuvrent également en faveur d'une **plus grande harmonisation des**

données des diverses enquêtes. Cela devrait permettre une utilisation accrue des informations collectées, par exemple en croisant des renseignements provenant de différentes sources.

À cet effet, la définition, les concepts et les codes d'un sous-ensemble des variables collectées dans plusieurs enquêtes sociales européennes font actuellement l'objet d'une normalisation. De plus, la révision de l'EFT-UE comprend une amélioration de la ponctualité de la transmission des données à Eurostat, une révision des exigences en matière de précision et d'autres travaux méthodologiques.

Le rapport note qu'un **nouveau règlement-cadre** concernant les statistiques sociales et régissant l'EFT-UE est en cours d'élaboration.

2) Développement de nouveaux produits statistiques :

- **Statistiques permettant de saisir la dynamique du marché du travail** : les transitions entre deux statuts d'activité au regard de l'emploi peuvent être mesurées à l'aide de statistiques de flux. Bien que cet important domaine statistique lié au marché du travail comporte des difficultés méthodologiques, les travaux en la matière ont progressé au cours des dernières années. La publication d'estimations des flux fondées sur les données de l'EFT-UE devrait permettre de suivre les transitions sur le marché du travail à partir de la fin de 2015.
- **Révision des principaux indicateurs de l'EFT-UE** : ces indicateurs sont en cours de révision, l'objectif étant d'améliorer leur qualité. La révision consiste notamment à estimer des données rétrospectives, à combler les lacunes subsistant dans les données, à supprimer les ruptures dans les séries chronologiques lorsque c'est possible et, surtout, à corriger les variations saisonnières de manière à permettre des comparaisons entre les trimestres. La première publication de ces séries améliorées est prévue en 2016.
- **Informations supplémentaires sur la précision des résultats de l'EFT-UE** : Eurostat et les États membres s'emploient actuellement à mettre en place des méthodes et des procédures pour estimer la précision statistique des principaux indicateurs de l'EFT-UE. Ces indicateurs de qualité harmonisés devraient améliorer l'évaluation des politiques du marché du travail de l'UE réalisée sur la base de l'EFT-UE.

Les travaux se poursuivront dans les prochaines années afin d'adapter l'enquête à l'évolution des besoins des utilisateurs et aux nouveaux défis.